

CARTE D'IDENTITE

PIECES A FOURNIR

Pour une **demande** de carte plastifiée :

- 1 **copie intégrale** récente de l'acte de naissance en original (demande à faire à la mairie de naissance)
- 2 photographies d'identité récentes de format 3.5 * 4.5 cm identiques, parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, sur fond clair, neutre, uni en couleur ou noir et blanc, visage sans expression (format ci-joint)
- le formulaire de demande (remplir **uniquement** la 1^{ère} page au stylo noir et signé)
- ancienne carte d'identité
- **pour les mineurs** : livret de famille des parents, carte d'identité du parent signant la demande de l'enfant, présence de l'enfant pour les empreintes s'il a plus de 13 ans et plus
- 1 justificatif récent de domicile (à votre nom ou celui de l'époux) : certificat imposition, factures EDF, GDF, téléphone, titre de propriété, bail de location.

Pour les enfants majeurs habitant chez les parents (ou ami (e)) et n'ayant pas de facture à leur nom :

- attestation écrite et signée des parents (ou ami(e))
- justificatif de domicile des parents (ou ami(e))
- copie CNI du parent (ou ami(e)) ayant fait l'attestation

Suivant la situation, il faut apporter :

- preuve de la nationalité française (document en original à produire)
- le jugement de divorce fixant l'autorisation de l'ex-époux à conserver le nom de celui-ci
- jugement de divorce ou de séparation des parents
- attestation de perte ou de vol (25 euro en timbre fiscal+ document officiel avec photo : permis de conduire, passeport ou carte d'identité)

AUTRES INFORMATIONS

- **lors de la remise de la nouvelle carte, l'ancienne carte devra être restituée automatiquement**
- **la carte d'identité du mineur sera remis aux parents et non à l'enfant**

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.